



Délibération du Conseil municipal

Séance du 19 décembre 2023

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

FRAKSO Mohamed

LABORDERIE Philippe

LECOMTE Delphine

PICARD Corinne

PUSHPARAJ Emilie

à BOYER Emilie

à CHOUTEAU Edith

à GUIBERT Vincent

à PENEAU Sylvie

à LIOTON Valérie

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LECACHEUR Julien, RETHORE Jacqueline

Convocation adressée le 13 décembre 2023, article L.2121.12 CGCT Liste des délibérations affichée et publiée le 20 décembre 2023, article L.2121.25 CGCT

23SE1912-21 | Personnel – Création d'un contrat de 3 ans renouvelable de chargé(e) de mission transition écologique

Madame Edith CHOUTEAU, adjointe déléguée aux Solidarités et aux Ressources humaines, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu les crédits budgétaires 2024 au chapitre 012,

Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 12 décembre 2023,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :



- Autorise Monsieur le Maire à créer un poste de chargé(e) de mission « transition écologique » en contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable une fois, dans la limite de 6 ans, sur le grade d'Attaché territorial.
- La rémunération sera basée sur la grille des Attachés territoriaux, sur un indice situé entre le 1er et le dernier échelon de cette grille.

VOTE			
En exercice	32	POUR	29
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	5	ABSTENTION	0
Pris part au vote	29	TOTAL	29
Délibération adoptée à l'unanimité			

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

